

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

*Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22*

***Membres présents :***

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HOLLIER Sylvie, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, HALTER Cédric, WOEHREL Stéphane, MOUTON-DUMONTET Céline, BERLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine.

***Membres absents ayant donné délégation :***

M. FENDRICH Serge à M. HARTMANN Jean-Philippe  
Mme WALTER Céline à Mme PETER Nathalie  
Mme LENTZ Denise à M. PELISSIER François  
Mme SCHEFFKNECHT Marie à M. FILEZ Jean-Christophe

***Membres excusés :***

M. ZUCCALA Dimitri  
Mme REINBOLD Audrey  
M. ADAM Laurent

- 
- N° 73/2022      SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**
- **PROJET « LA BABELSTUB – GROUPE DE DISCUSSION POUR LES AIDANTS FAMILIAUX »**
  - **PROJET « BIEN VIEILLIR A WASSELONNE – ACTIVITE PHYSIQUE ET ACTIVITE CERAMIQUE »**

Mme le Maire et Mme FEHRENBACH Laure exposent :

En application de l'article L 233-1 du CASF, une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées a été mise en place en Alsace. Cette dernière a établi un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire de la CeA, a recensé les initiatives locales et a défini ses priorités en matière de développement et de soutien aux actions collectives de prévention.

Ainsi la Conférence des Financeurs présidée par la Collectivité européenne d'Alsace rassemble les acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie (ARS, Caisses de retraites, CPAM, Caisses complémentaires, Mutualité française, villes moyennes alsaciennes). Ensemble, ils soutiennent un programme coordonné annuel d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des seniors alsaciens et de soutien des proches aidants.

Le versement de ces subventions est conditionné à la signature d'une convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet.

1. La loi n° 2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants prévoit plusieurs dispositions, notamment la possibilité d'utiliser les crédits du concours « autres actions de prévention » alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre de la Conférence des Financeurs. L'article 3 de la loi du 22 mai 2019 instaure la possibilité de financer des actions individuelles et collectives d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

S'inscrivant à la fois dans la stratégie nationale en faveur des aidants, dans le programme régional de santé, dans les plans d'action sociale des caisses de retraite et dans les schémas départementaux de l'autonomie bas-rhinois et haut-rhinois, un appel à projets spécifique a été lancé en octobre 2021.

Les bénéficiaires des projets soutenus par la Conférence des Financeurs attendus pour les proches aidants sont :

- de leur permettre d'adopter les comportements les plus appropriés en fonction des situations quotidiennes rencontrées
- de les accompagner pour apprendre à se préserver et prévenir l'épuisement
- de leur permettre de prendre conscience du rôle du proche aidant et de ses limites
- de les amener à anticiper pour éviter les situations de rupture
- de préserver le mieux-être et mieux vivre ensemble pour le couple aidant/aidé
- de les aider à mieux identifier l'offre existante, oser demander de l'aide et solliciter les aides possibles.

Les types d'actions suivantes sont éligibles à l'appel à projets :

- ✓ information et sensibilisation
- ✓ formation
- ✓ soutien psychosocial individuel et collectif
- ✓ prévention santé et bien-être
- ✓ relayage et formes innovantes de répit.

*L'action « la Babbelstüb – groupe de discussion pour les aidants familiaux » proposée par notre commune a été retenue, et bénéficiera d'une subvention de 3 350 €.*

2. La prévention de la perte d'autonomie des seniors est cruciale face à l'enjeu sociétal du vieillissement de la population. Une stratégie commune a été mise en place visant à permettre aux seniors d'acquiescer le plus tôt possible des réflexes de prévention. L'objectif est d'avancer en âge dans les meilleures conditions de santé et de bien-être possibles et de ralentir l'avancée de la dépendance pour les personnes en établissement.

Le plan d'action 2022 s'appuie sur des projets proposés par les acteurs locaux dans le cadre de l'appel à projets lancé fin 2021 par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Les objectifs généraux de la politique de la CeA en faveur de la prévention de la perte d'autonomie mis en œuvre par le biais de la Conférence des Financeurs visent à :

- développer une approche transversale et renforcée autour de la prévention
- développer l'offre d'actions de prévention de la perte d'autonomie en réponse aux besoins des seniors
- garantir l'équité territoriale d'accès aux dispositifs de prévention de la perte d'autonomie
- agir en subsidiarité
- faire vivre la démocratie d'implication
- porter l'innovation et soutenir les expérimentations.

*L'action « bien vieillir à WASSELONNE – activité physique et activité céramique » proposée par notre commune a été retenue, et bénéficiera d'une subvention de 12 000 €.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Où** l'exposé de Mme le Maire et de Mme FEHRENBACH et les explications fournies,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 23 août 2022,

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité,

**APPROUVE** les projets de convention de partenariat proposés par la CeA respectivement pour les deux actions communales suivantes :

- la Babelstüb – groupe de discussion pour les aidants familiaux
- bien vieillir à WASELONNE – activité physique et activité céramique,

**AUTORISE** M. HARTMANN, Adjoint au Maire, à signer lesdites conventions.

**Le Secrétaire de séance**

**Céline GASS**

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,  
et de sa publication sur le site Internet de la  
commune le .... **15 SEP. 2022**

**LE MAIRE**

**Michèle ESCHLIMANN**

